



Avis sur un avocat pour une demande de carte de résident 10 ans

Par trz

Bonjour,

Il y a environ 4 mois, j'ai fait une demande de renouvellement de titre de séjour « Vie privée et familiale » sur l'ANEF. Je pensais que cela me permettrait d'obtenir une carte de 10 ans, mais j'ai appris récemment que ce type de demande aboutit généralement à une carte de 1 ou 2 ans seulement.

J'ai donc consulté un avocat du barreau de Paris, qui m'a proposé de s'occuper de mon dossier pour 1500?. Il m'a dit qu'il ne pouvait pas garantir la carte de 10 ans (car ce n'est pas lui qui la délivre), mais que c'était le prix pour « son travail ». Il n'a pas évoqué d'annulation ou de modification de ma demande actuelle, et il ne m'a donné aucune convention d'honoraires (pareil pour ma s?ur il y a 2 ans, mais elle a bien obtenu sa carte de 10 ans).

1. Un avocat peut-il réellement intervenir dans une demande déjà déposée sur l'ANEF ? Peut-il l'annuler ou la modifier ?
2. Est-ce normal qu'il ne donne pas de convention d'honoraires ?
3. 1500? pour cette prestation, est-ce justifié ?
4. Existe-t-il d'autres solutions pour obtenir directement la carte de 10 ans, malgré ma demande actuelle ?

(Il y a 2 ans, ce même avocat avait obtenu un rendez-vous pour ma s?ur en 1 mois, et elle a eu sa carte de 10 ans. Mais aujourd'hui, cela fait 4 mois que je n'ai aucune nouvelle de ma demande sur l'ANEF.)

Merci d'avance pour vos retours et conseils !

Par Mck

Bonjour,

Les T.S. de 10ans sont délivrés sous certaines conditions :

- fournir une certification de niveau de langue B1 ou un diplôme de niveau brevet des collèges (appelé aujourd'hui DNB : Diplôme National du Brevet) obtenus en langue française, ou un diplôme équivalent en langue française.
- être sur le territoire français depuis une durée significative (variable suivant son statut)
- être en règle avec l'administration française (avoir réglé ses amendes...)
- joindre un courrier de motivation (ça peut aider)

En conclusion, si les 3 premiers critères ci-dessus ne sont pas remplis, alors l'intervention d'un avocat n'est pas pertinente.

Mck